

Les moyens des services et l'éducation populaire victimes de la lame du rabot Bayrou

Après Barnier, le budget Bayrou a donc engagé des coupes supplémentaires. La Loi de finances adoptée par 49.3 montre que le sport (BOP 219), rasé par la première lame du projet initial, est épargné par la deuxième. Les missions jeunesse et vie associative (BOP 163) et les missions support (BOP 214) ont subi, elles, de nouvelles coupes.



Nous savons ce qu'il en est des conditions et des résultats des discussions parlementaires sur ce budget 2025. Le refus d'augmenter les recettes impose l'austérité aux services publics. C'est une punition collective, dure pour ceux qui ne vivent que de leur force de travail, car le service public reste le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Ceux qui disposent d'un patrimoine échappent à la punition.

L'asphyxie de l'éducation populaire

La jeunesse, l'éducation populaire se voient amputés de 89 200 000 € :

- 6 200 000 € aux actions JEPVA
- 20 600 000 € au service civique

Nous ne pleurerons pas sur les - 62 400 000 € SNU. Nous souhaitons, comme les ministres s'y sont engagés, qu'il s'agisse là vraiment des derniers crédits pour honorer les engagements pris. Nous défendons que les crédits du SNU soient transférés sur des missions d'éducation populaire.

Nous pensons que le service civique doit être redéfini pour le sortir de l'ambiguïté du remplacement des emplois que les administrations et associations n'ont plus les moyens de financer. Et pour qu'il soit définitivement dissocié du code du service national.

Les coupes dans les crédits dédiés aux actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, viennent fragiliser un peu plus les acteurs à qui les collectivités rappellent que l'éducation populaire comme la culture ne sont pas des compétences obligatoires. Une manière de les renvoyer un peu plus vers les appels d'offre, les appels à projets et les financements privés !

Pour accompagner une véritable politique publique de l'éducation populaire, associant tous les acteurs qui la font vivre, nous portons la nécessité d'une loi cadre de l'éducation populaire qui en clarifie les termes et les modalités de financement.

La paralysie dans les services

Les missions support font l'objet d'un nouveau passage de lame pour 175 460 €. Le BOP 214 (Education nationale) intègre des lignes dédiées au pilotage et à la mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour un montant total de 232 452 204 €. Difficile d'en identifier les détails, mais les consignes dans les services sont claires : restrictions sur les déplacements, les frais de jury, la formation continue. C'est la paralysie !

Le BOP 214 reste bien opaque. On y note une baisse des crédits dédiés à l'action sociale de tous les personnels.

En termes d'emplois le projet de Loi de finances adoptée n'a pas modifié les plafonds fixés en octobre :

BOP 214 soutien aux politiques Jeunesse et Sports : 1227 ETPT

BOP 163 jeunesse vie associative 859 ETPT

BOP 219 sport : 1442 ETPT

Il nous manque l'identification de quelques emplois : encadrement, emplois fonctionnels, emplois dans les établissements, ... En fait, nous ne serons en mesure de réellement faire le point sur les emplois Jeunesse et Sports qu'au moment des élections professionnelles en 2026 puisque l'administration devra identifier le nombre de votants. D'ici là, ... brouillard.

Le point d'indice n'est pas augmenté. Et l'on va continuer à se demander pourquoi les emplois dans la fonction publique manquent d'attractivité.

L'autre budget impactant nos situations d'agent de l'État est cette mesure de la loi de financement de la sécurité sociale qui baisse l'indemnisation des arrêts de travail de 100 % à 90 %.

Pour le citoyen, comme pour l'agent du service public, identifier les choix budgétaires impactant tel ou tel pan d'une politique reste une épreuve plus complexe qu'une course d'orientation ou un escape game. D'où l'importance de se réunir et d'organiser des vigilances et alertes collectives sur les moyens des services, les postes, les crédits dédiés aux actions.

Dans cet esprit, nous avons demandé dans le cadre de l'intersyndicale, que les sujets du budget, des moyens des établissements et du PNF soient mis à l'ordre du jour du CSA ministériel.